



## Commission du développement des territoires

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Subventions - Première tranche 2012

#### Rapport n° CP/2012/230

##### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

##### Résumé :

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux communautés de communes titulaires d'un contrat de territoire. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions aux collectivités concernées.

Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations non subventionnables par ailleurs au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général.

Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes relevant notamment de l'animation des territoires.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions pour les opérations détaillées en annexe, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

Les participations départementales proposées représentent un montant total de 787 965,89 €.

S'agissant de l'acquisition et de l'aménagement de locaux au siège de la CDC du Pays de Niederbronn-les-Bains, en contrepartie de la subvention, le Département obtient la mise à disposition gratuite d'une salle de réunion pour l'activité, en cas de besoin, des élus et services du Conseil Général, conformément à la convention d'application ci-jointe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15003	65-65734-30	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	298 791,79 €
15005	65-65734-94	300 000,00 €	300 000,00 €	107 635,12 €
28886	65-6574-94	30 000,00 €	7 128,00 €	3 330,23 €
35389	204-204142-20	5 929 645,35 €	2 500 000,00 €	378 208,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 787 965,89 € aux collectivités figurant aux tableaux annexés, dans le cadre de la politique de développement local. Le versement de ces subventions s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable du Trésor.*

*La commission permanente approuve la convention de mise à disposition de locaux ci-jointe et autorise le Président du Conseil Général à la signer.*

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL